

LETTRE D'INFORMATION n° 13

Juin 2016

Bonjour à tous,

Cette newsletter est consacrée à la préparation de l'assemblée générale de notre Association, prévue le

samedi 23 Juillet à 17 heures à la salle Saint Hélier de Denneville-bourg (derrière l'église).

1. L'ordre du jour que nous vous proposons

- désignation d'un président de séance, d'un secrétaire et d'un scrutateur ;
- rapport d'activité 2015/2016;
- présentation de l'étude ISL;
- ASA : les caractéristiques d'une ASA le périmètre d'une ASA les perspectives d'évolution vers une ASA ;
- prévisions d'activités 2016/2017 et perspectives ;
- rapport financier 2015/2016 et budget 2016/2017 :
- renouvellement du syndicat.

Chaque membre de l'association a la possibilité de demander, d'ici le **10 juin prochain**, l'inscription d'une question complémentaire à cet ordre du jour.

Envoyer votre question au Président par mél : ca.billet@laposte.net ou par courrier au siège de l'association : Association Syndicale de Denneville-Plage - c/o Mairie - 3 Grande rue - 505080 DENNEVILLE.

2. Le renouvellement du syndicat

(Nota pour les personnes qui s'étonnent de cette appellation de ''syndicat'' : la forme réglementaire d'une association de propriétés comme la nôtre est celle d'association syndicale, et une telle association est réglementairement dirigée par un syndicat, équivalent du conseil d'administration pour d'autres formes d'associations ou de sociétés.)

Un tirage au sort a conduit à ce que, parmi les membres du syndicat actuel, qui rappelons le, doivent être renouvelés par tiers tous les ans, soient désignés sortants :

- Dominique DUBOIS;
- Marie-Agnès JORELLE-THEOL;
- Philippe LAFARGUE;
- Philippe LELEDY.

MM DUBOIS, LAFARGUE et LELEDY se représentent.

Notre syndicat comptera 9 membres, alors qu'il peut statutairement en compter 15 : un maximum de 6 personnes peuvent donc être élues lors de cette assemblée générale, et trois candidats seulement sont aujourd'hui identifiés.

Les membres de l'association qui souhaitent être candidats doivent faire acte de candidature avant le **14 juillet** par courriel adressé au Président ou par courrier au siège de l'association : Association Syndicale de Denneville-Plage - c/o Mairie - 3 Grande rue - 505080 DENNEVILLE

3. Pouvoirs

En cas d'impossibilité pour vous de participer à l'assemblée générale le 23 Juillet à 17 heures, vous pouvez vous faire représenter en donnant un pouvoir à un mandataire (cf. PJ).

Merci de donner ce pouvoir directement à votre mandataire ou de l'adresser au Président par mail (ou par courrier au siège de l'ASDP) pour qu'il soit reçu avant l'assemblée générale.

4. Cotisation 2015/2016 à l'ASDP

Certains n'ont pas encore envoyé leur cotisation (rappel : 1^{ère} ligne : **200** €, 2^e ligne : **50** €, 3^e ligne : **30** €). Sûrement un oubli...qui peut être régularisé rapidement.

Merci d'établir votre chèque à l'ordre de l'ASDP et de l'envoyer à « **ASDP**, *Mairie de Denneville, 3 rue Grande, 50580 Denneville.* » avec votre nom et adresse à Denneville. Pour toute question à ce sujet, contactez le trésorier de l'ASDP : Patrick MÉDARD, 60 rue André Pelca, medard50@orange.fr, tel 02 32 59 67 68.

5. Participants

Bien entendu, seuls les membres de l'association à jour de leur cotisation 2015-2106 pourront participer aux débats et voter lors de cette assemblée générale.

Afin que toutes les personnes intéressées puissent mieux comprendre les buts et le fonctionnement de notre association et puissent se renseigner lors d'échanges à la fin de notre réunion, nous avons décidé que pourrait y assister toute personne qui le souhaite.

Merci de faire connaître ces rendez-vous largement autour de vous : c'est en faisant participer le plus grand nombre de Dennevillais au développement de notre association que nous répondrons au mieux à notre objectif de protection et d'aménagement du littoral et des accès de la plage de Denneville et des propriétés bâties en continuité.

Bon courage à tous pour ce mois de juin, dernière ligne droite avant l'été ... à Denneville bien sûr!

Antoine BILLET, Président de l'ASDP

PJ: pouvoir pour l'AG 2016

Pour suivre les activités de l'Association, connectez-vous sur son site : https://asdp.ovh.
Pour adhérer à l'ASDP, envoyer votre bulletin d'adhésion et chèque à la Mairie de Denneville. Le bulletin d'adhésion se trouve sur le site. Vous pouvez également contacter la secrétaire de l'association au 02 33 47 50 72.